



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 6/90

Concerne : Demande d'un crédit de fr. 410'000.-- pour l'élargissement de la route de Bénex-Dessus, la création d'un trottoir du côté sud-ouest de la route et la création d'un arrêt pour le bus Nyon-Prangins, bordé d'un trottoir au nord-est de la jonction de la route de Bénex-Dessus sur la route de l'Etraz, RC 30.

Municipal responsable : M. Hans-Rudolf KAPPELER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

La Municipalité soumet à votre approbation le projet d'élargissement de la route de Bénex-Dessus jusqu'à l'angle nord-ouest de la parcelle 389, de la construction d'un trottoir au sud-ouest de cette route et de la création d'un arrêt de bus, bordé d'un trottoir avec un refuge, au nord-est de la jonction de la route de Bénex-Dessus sur la route de l'Etraz pour améliorer la fluidité du trafic sur ce tronçon et la sécurité des piétons, car cette route est un des accès principal aux zones d'habitations des Vergers, Bénex, le Curson, etc.

Le Bureau d'ingénieur Daniel BELOTTI à Rolle a été mandaté par la Municipalité pour réaliser l'étude d'un projet et l'élaboration d'un devis général (sur la base de soumissions rentrées) du coût des travaux envisagés qui s'élève à fr. 376'400.--

Les emprises nécessaires sont calculées au prix de fr. 240.-- le m2 soit (110 + 30)

fr. 33'600.--
fr. 410'000.--

=====

CONSTRUCTION

Les travaux de surface comprennent la réfection partielle de la chaussée qui passera à 5,90 m de

largeur, la construction d'un trottoir large de 1,50 m du carrefour à la parcelle no 378 et de 90 cm environ sur le tronçon suivant et la construction d'un arrêt de bus PTT d'une longueur de 25 m et d'une largeur de 3 m, ainsi que de deux courbes de raccordement de 20 m chacune. Cette place d'arrêt sera bordée d'un trottoir de 1,50 m de large et pourvue d'un refuge de 5 m par 2 m. Il est prévu de refaire le tapis de la route de Bénex-Dessus, du carrefour de la route de l'Etraz au droit de la parcelle no 383.

Il sera nécessaire de démolir le mur bordant la route de Bénex-Dessus le long des parcelles no 765 (Richard BADER) et no 554 (Pierre TROTET) et de reconstruire ce mur à une hauteur identique le long de la parcelle no 765.

Un éclairage public sera installé le long de cette route sur les propriétés privées, deux mâts nouveaux et deux mâts à déplacer au carrefour de la route de l'Etraz côté sud.

Il sera installé dans le trottoir un collecteur d'eaux claires en PVC d'un diamètre de 20 cm qui sera raccordé au collecteur existant au droit du bâtiment no 379.

Dans la même fouille, la SEIC posera deux tubes de 100 mm de diamètre et un tube de 60 mm de diamètre pour l'éclairage public.

RESTRUCTURATION DU RESEAU D'EAU

Il est également prévu de poser dans le trottoir une conduite d'eau sous pression en fonte d'une longueur de 150 mètres et d'un diamètre de 200 mm pour l'eau potable et la défense incendie (projet du Bureau d'ingénieur GRELLET et NICKL à Nyon, restructuration du réseau d'eau, qui fera ultérieurement l'objet d'un préavis spécifique). A cet effet, le montant des travaux concernés par cette opération s'élève globalement à fr. 115'000.--.

EXPROPRIATIONS

La Municipalité a acquis, par convention à l'amiable, les surfaces nécessaires pour cette réalisation, c'est-à-dire 110 m² de la parcelle no 765 propriété de Monsieur Richard BADER et 30 m² de la parcelle no 554 propriété de Monsieur Pierre TROTET.

SUBSIDES

Le Bureau d'ingénieur GRELLET et NICKL se chargera de présenter à l'ECA le décompte relatif au remplacement de la conduite d'eau sous pression afin d'obtenir le subside dudit établissement.

Le coût des travaux s'établit de la manière suivante :

- Installations de chantier Fr. 1'800.--
- Terrassements et fouilles :
 - Décapage de la terre végétale;
 - terrassement en pleine masse; démontage de clôtures, barrières et du mur bordant la parcelle de Monsieur Bader;

fourniture et pose d'une natte géotextile; fouille en rigole à la machine; boisage des fouilles; réglage des fouilles en cours de remblayage pour la pose des somo câblés ou d'autres conduites; fourniture, transport et pose de sable et grave; démontage du revêtement de la chaussée existante (environ 130 m2); coupe franche de l'enrobé existant; dépose de pavé; dépose et repose de signaux routiers

Fr. 35'000.--

- Canalisations

Fourniture et mise en place de tuyaux pour la récolte des eaux de surface; mise en place de somo câblé pour l'éclairage public; fourniture et mise en place de tuyaux en fonte de 200 mm de diamètre pour l'eau sous pression et la défense incendie; démolition d'ouvrages existants; fourniture et construction de sacs pour la collecte des eaux de surface; fourniture et construction de chambres de visite; fourniture et mise en place de tuyaux somo drain de 125 mm de diamètre

Fr. 52'000.--

- Infrastructure

Fourniture et mise en place de ballast tout-venant, réglage et cylindrage de la planie prête à recevoir l'enrobé

Fr. 19'000.--

- Superstructure

Fourniture et pose :
De bordure type Etat de Vaud; de pavé et de bordure granit pour arrière du trottoir; fourniture et pose d'enrobé HMT 25 et AB 10; fourniture et mise en place d'une couche de collage sur l'enrobé existant; mise à niveau des grilles; couvercle en fonte et cape de vannes existantes; remise en état des banquettes

Fr. 51'300.--

- Mur

Construction d'un mur en béton armé le long de la parcelle no 765, propriété de M. Richard BADER

Fr. 53'800.--

- Divers et imprévus

Fourniture et pose de base de candélabre; chargement et évacuation des matériaux excédentaires

Fr. 2'000.--

- <u>Régie</u>	Fr. 15'000.--
- TOTAL GENIE-CIVIL	Fr. 229'900.-- =====
- <u>Eclairage public</u>	
Fourniture et mise en place de deux candélabres et dépose et repose de deux candélabres existants	Fr. 10'000.--
- <u>Conduite d'eau sous pression et de défense incendie</u>	
Fourniture et pose de canalisations et pièces de raccordement	Fr. 71'500.--
- <u>Honoraires ingénieurs</u> (Daniel BELOTTI + GRELLET & NICKL)	
40'000 + 15'000	Fr. 65'000.--
- <u>Expropriation nécessaire à l'ouvrage</u>	Fr. 33'600.--
- TOTAL GENERAL	Fr. 410'000.-- =====

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 5/90 concernant l'élargissement de la route de Bénex-Dessus, la création d'un trottoir du côté sud-ouest de la route et la création d'un arrêt de bus bordé d'un trottoir au nord-ouest de la jonction de la route de Bénex-Dessus sur la route de l'Etraz,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1 / d'adopter le préavis no 6/90 concernant une demande de crédit de fr. 410'000.--,
- 2 / d'accorder un crédit de fr. 410'000.-- pour la réalisation de ces travaux,
- 3 / de financer cette opération, selon l'autorisation générale d'emprunter accordée par le Conseil communal, sous réserve du préavis de la Commission des finances,
- 4 / de porter la somme de fr. 115'000.-- au débit de la réserve constituée par les taxes affectées au Service des eaux,
- 5 / de répartir l'amortissement du solde, soit fr. 295'000.-- sur 30 années en portant au budget de fonctionnement la somme de fr. 9'835.-- par année en l'imputant au Service des routes,
- 6/ de porter au budget de fonctionnement chaque année la somme de fr. 2'500.-- au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 2 avril 1990, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

J.-P. Frutiger



Le secrétaire

A. Badel

Annexe : plan des travaux

